

PLUi d'Escarmain : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 20 juillet 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Escarmain (Nord) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 25 juin 2026. Il délimite 91 zones, dont 23 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 20 juillet 2026.

- Le PLUi d'Escarmain s'applique dans sa version du 25 juin 2026 ; nous publions 32 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 91 zones : 23 urbaines (U), 3 à urbaniser (AU), 20 agricoles (A) et 45 naturelles (N).
- Sur les 551 communes du Nord dont nous publions le document, Escarmain occupe le rang 83 par le nombre de zones délimitées : 44 zones de plus que la médiane du département (47 zones).
- 28 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Escarmain depuis 2013, pour 19 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	91 zones
Zones urbaines (U)	23 zones
Zones à urbaniser (AU)	3 zones
Zones agricoles (A)	20 zones
Zones naturelles (N)	45 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI DU PAYS SOLESMOIS
Version du	25 juin 2026
Partition GPU	DU_245901038
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/du_245901038/d67c32c89f803a08df739e51ff0b2897245901038_reglement_20260625.pdf
Règles extraites	32 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Escarmain

Risques majeurs recensés	Inondation, Séisme, Engins de guerre
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	2 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	25 décembre 1999
Péril de la dernière reconnaissance	Mouvement de Terrain
Plans de prévention des risques naturels approuvés	1 plan

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/escarmain-59204>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi d'Escarmain : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Risques couverts par ces plans

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Inondation

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UB, UB(i), UB(i2), UB(r), UC

1AU, 1AU(r)

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

59204

59213

CC du Pays Solesmois

Nord

Hauts-de-France

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

91 zones

91 zones

91 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Capelle (1,8 km)

Vertain (2,2 km)

Saint-Martin-sur-Écaillon (3,1 km)

Romerries (3,1 km)

Bermerain (3,7 km)

Beaurain (5,1 km)

Haussy (5,1 km)

Vendegies-sur-Écaillon (5,2 km)

Sommaing (6,1 km)

Solesmes (6,2 km)

Saint-Python (6,4 km)

Montrécourt (7,3 km)

Saulzoir (8,0 km)

Viesly (9,9 km)

Beaudignies (2,7 km)

Neuville-en-Avesnois (3,3 km)

Salesches (3,6 km)

Ghissignies (4,7 km)

65 zones

91 zones

67 zones

116 zones

99 zones

7 zones

125 zones

166 zones

70 zones

253 zones

143 zones

54 zones

167 zones

37 zones

30 zones

15 zones

22 zones

32 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/escarmain-59204>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.